

# Gérer et sécuriser la mixité TVA au sein d'un GE

## Contexte

L'année 2021 aura été marquée par un grand pas en avant en matière de mixité fiscale. En effet, le 10 février 2021, l'administration fiscale a publié un rescrit fiscal ouvrant la possibilité d'accueillir au sein d'un même Groupement d'Employeurs des adhérents assujettis, redevables ou exonérés de la TVA et ce, sans encourir de « contamination fiscale ». Différentes conditions ont été posées à cette occasion, rendant cette opération possible mais fortement encadrée.

Tel est l'objet de cette formation-flash qui permettra d'aborder la portée de ce rescrit ainsi que l'ensemble des questions pratiques qui se posent à l'évocation d'un tel projet.

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Comprendre le principe de la mixité fiscale d'un GE, sa portée et ses conséquences dans la gestion quotidienne de votre association



## Prérequis

Connaître les mécanismes généraux d'assujettissement et d'exonération TVA.

Date :

07/04/2022

9h30 - 12h

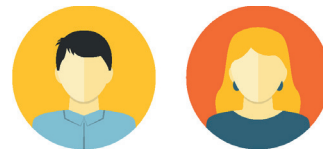
Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

## Public visé



- Permanents salariés d'un GE
- Administrateurs d'un GE

## 1 - Les éléments de contexte : quelques rappels

- Le principe de la lucrativité des activités d'un GE
- La situation antérieure au rescrit
- L'évolution : de la jurisprudence communautaire au rescrit fiscal

## 2 - La portée du rescrit : la mixité fiscale

- Le principe de l'exonération fiscale des prestations de services du GE : des conditions strictes
  - Activités exonérées pour motif d'intérêt général ou hors champ de la TVA
  - Activités mixtes et affectation des prestations de services
- Les limites à la mixité TVA
  - Intérêts distincts selon la nature du GE
  - Les mesures prudentielles
- La mise en œuvre de la mixité TVA
  - Les incidences en matière de gestion comptable (comptabilité analytique, refacturation...)
  - L'adaptation des documents juridiques du GE (statuts, règlement intérieur...)

## Formateurs

Avocat au barreau de Toulouse, Maître de Conférences et chercheur à l'Université de Toulouse, Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Conseillère juridique - CRGE  
Formatrice en droit du travail

Pierre FADEUILHE



PIERRE FADEUILHE  
AVOCAT

Charlène MARTIN

## Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

## Suivi et évaluations



Mises en situation, échanges de bonnes pratiques



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

## Coût pédagogique



**200 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE adhérent 2022)

**260 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE non adhérent 2022)

### Contact pédagogique

**Ludovic DESILES**  
formation@crge.com

### Contact administratif

**Céline GUIGNARD**  
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

